



Troisième round paritaire obligatoire sur les salaires : après deux interruptions de séances - il faut dire que l'évènement était impatientement attendu - la Direction Générale assène ses propositions et consent, sous conditions, à nous lâcher quelques miettes au compte-gouttes :

OUTRE LE FAIT QU'IL N'Y AURA PAS DE PRIME COLLECTIVE CETTE ANNEE !!!

Salaires

Augmentation de 0,5% du salaire réel à partir du 01 juillet 2010 jusqu'à la classe 6D
En moyenne, cela correspond à 6 litres d'essence sans plomb

Frais de santé

Répartition de la cotisation 60% employeur - 40% salarié

N.B. : La modification des garanties va être étudiée ultérieurement en commission prévoyance

Alimentation CET (ARTT et ATT)

La possibilité d'alimenter le CET de 12 jours RTT au lieu de 9 pour les cadres aux forfaits et de 9 jours au lieu de 6 pour les autres salariés

Prime de transport

La Direction Générale est prête à augmenter sa part pour les personnes à mobilité réduite

Tickets restaurants

La participation de l'employeur augmente de 0,03 €uro par ticket

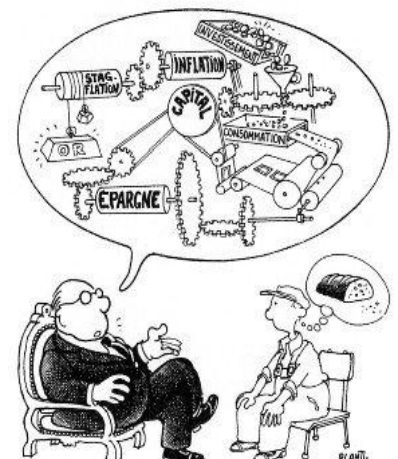
Indemnités kilométriques

La Direction Générale se dit prête à appliquer le barème fiscal qui dans certains cas est moins favorable que celui en place aujourd'hui, notamment pour ceux qui font le plus de kilomètres.

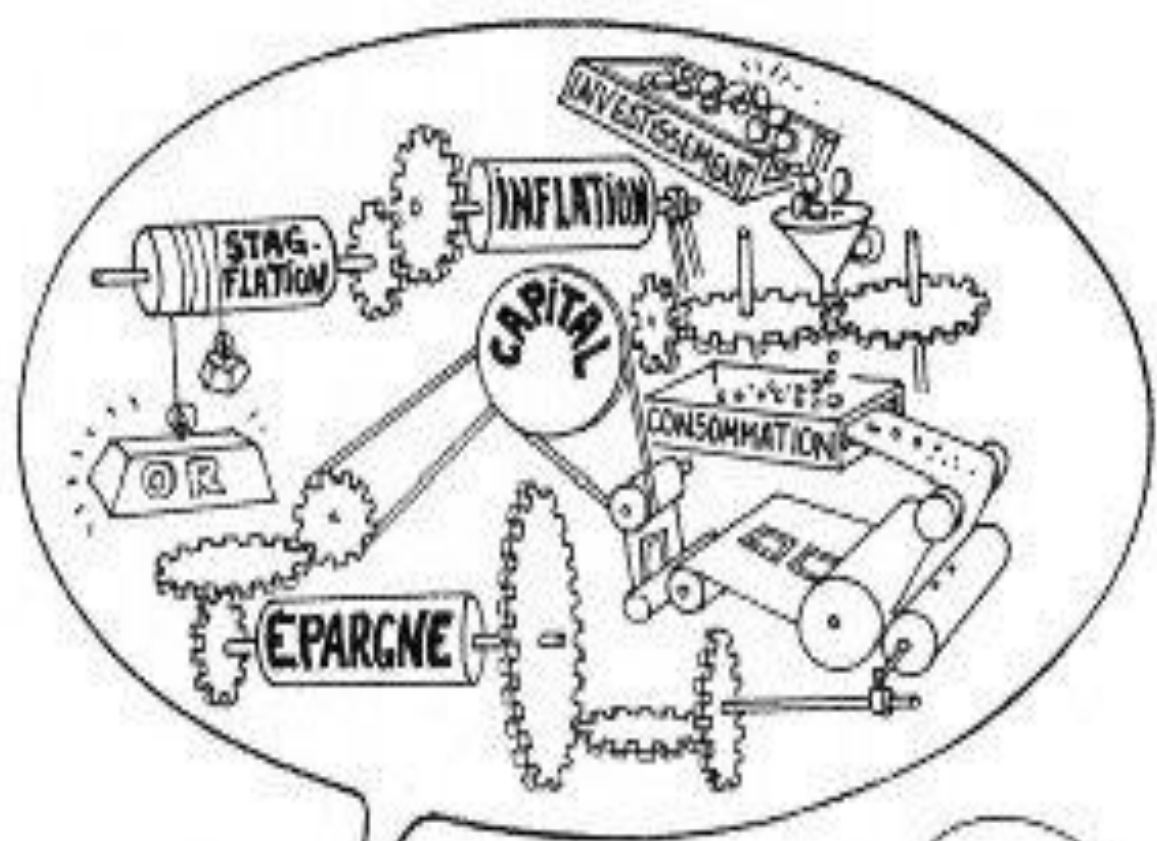
VOILA POURQUOI:

Mr RENAUDIN nous explique que «*la marge de manœuvre de l'avenant n°9 donne plus de place aux augmentations individuelles, mais étant sensible à l'argument de non augmentation, nonobstant l'effet de report 2009, en 2010, 30 % des salariés bénéficient d'une augmentation individuelle, nous n'arriverons pas à décrocher de l'articulation 2009/2010.*»

Pour les non-initiés, cela veut simplement dire que c'est normal que tout le monde n'ait pas eu d'augmentation puisque certains ont eu... CQFD.



Les accords seront présentés à signature le 10 février ... /...



PLANTU